

MME Céline JOSSE

Le village

8, RUE de l'Egalité

83149 BRAS

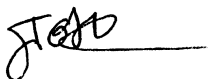
ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussignée Céline JOSSE née le 10 mai 1969 à SAINT BRIEUC

Déclare sur l'honneur héberger à mon domicile Georges GAREL né le 24 juin 1958
à SAINTE ADRESSE , et ce depuis le 16 janvier 2016

Par la présente, j'autorise l'installation d'un dispositif pour le traitement de d'eau dans
le garage

BRAS LE 08 février 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Celine JOSSE', written over a horizontal line.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS CS 60304
83177 BRIGNOLES CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 65 622 362 260
Référence de l'avis : 24 83 4052486 34
Contrat de prélèvement : M3 83 0505238 25
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M383050523825

Numéro de propriétaire : 021 J00079 R

Département d'imposition : 830
VAR

Commune d'imposition : 021
BRAS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 83025

JOSSE CELINE MARIE HELENE SIMONE
LE VILLAGE
8 RUE DE L EGALITE
83149 BRAS

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :
SIP BRIGNOLES
PARC DES AUGUSTINS CS 60304
83177 BRIGNOLES CEDEX
Tél : 04 94 86 21 00
- pour le montant de votre impôt :
SDIF DU VAR - DRAGUIGNAN
SECT. FONC BRIGNOLES
43 CHEMIN DE SAINTE BARBE
CS 30407
83008 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél : 04 94 60 49 41

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever	
214,00 €	
Montant de vos taxes foncières	942,00 €
Acomptes mensuels déjà versés	- 728,00 €
Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :	
16 septembre 2024	91,00 €
15 octobre 2024	91,00 €
15 novembre 2024	32,00 €
Compte bancaire : FR76 1220 6039 003X XXXX XXX0 124	
Identifiant de la banque : AGRIFRPP822	
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	

Avis d'échéances 2025					
Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :					
15 janvier 2025	94,00 €	16 juin 2025	94,00 €		
17 février 2025	94,00 €	15 juillet 2025	94,00 €		
17 mars 2025	94,00 €	18 août 2025	94,00 €		
15 avril 2025	94,00 €	15 septembre 2025	94,00 €		
15 mai 2025	94,00 €	15 octobre 2025	94,00 €		

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.